Rapport de recherche

COMITÉ : OMPI
PROBLÉMATIQUE : *De quelles manières la propriété intellectuelle peut-elle être utilisée efficacement afin de réduire les risques sanitaires liés à la pandémie de COVID-19 ?*
PRÉSIDENTS : Sofie HULSEBOSCH & Leta JAGOE

De quelles manières la propriété intellectuelle peut-elle être utilisée pour réduire les risques sanitaires liés à la pandémie de COVID-19?

MOTS-CLÉS

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) : une organisation autofinancée des Nations Unies axée sur la propriété intellectuelle internationale, les politiques et les systèmes d'information afin de maximiser la coopération, l'innovation mondiale et l'accessibilité dans ce domaine.

Propriété intellectuelle (PI) : selon l' OMPI, la propriété intellectuelle fait référence aux « œuvres de l'esprit : inventions; œuvres littéraires et artistiques; dessins et modèles; et emblèmes, noms et images utilisés dans le commerce ». La propriété intellectuelle est protégée par la loi au moyen de brevets, de droits d'auteur et d'enregistrements de marques, et permet aux inventeurs ou aux créateurs de gagner une certaine reconnaissance ainsi qu'un avantage financier pour leur contribution.

Risques sanitaires: danger potentiel qui affecte la santé physique et/ou mentale. Les dangers pour la santé liés à la pandémie de Covid-19 comprennent principalement les lésions pulmonaires, cardiaques et cérébrales, mais aussi la dépression, l'anxiété et les troubles de stress chronique.

Brevet: le dictionnaire Cambridge définit un brevet comme : « le droit légal officiel de fabriquer ou de vendre une invention pendant un certain nombre d' années ». Un titulaire de brevet peut empêcher des personnes de commercialiser ou d'exploiter leur invention s'ils ne donnent pas leur consentement.

Contrat de licence : lors d'un contrat de licence, les droits sur tout type de propriété intellectuelle (droit d'auteur, brevets, marques…) sont temporairement concédés.

Accord sur les ADPIC (*Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce*): cet accord multilatéral fixe les règles de base concernant les droits de propriété intellectuelle (DPI) et leur protection. Il aide à résoudre les litiges en matière de propriété intellectuelle en trouvant un équilibre entre la propriété intellectuelle et les besoins du public.

APERÇU GLOBAL

La pandémie de COVID-19 a radicalement bouleversé les dynamiques mondiales, particulièrement dans le domaine médical. Pour faire face aux risques de santé, des mesures sanitaires supplémentaires ont été imposées, et assurer la santé publique à l'échelle mondiale est désormais une priorité pour le bien-être de tous. Pour faciliter les réponses gouvernementales, nous avons besoin de recueillir des données fiables de façon efficace ainsi qu'améliorer la distribution d'équipement médical et la technologie correspondante. À l'état actuel, les protections PI peuvent restreindre l'accessibilité à ces nécessités. Une des difficultés majeures liée à la protection de la propriété intellectuelle est le fait qu'elle semble parfois favoriser l'intérêt privé d'un acteur, aux dépens de l'intérêt collectif. L'enjeu principal est donc de trouver un équilibre entre les droits de propriété et le bien commun. Gardant à l'esprit que chacun a un rôle à jouer dans cette pandémie, l'OMPI fait sa part en essayant d'améliorer et réajuster les politiques de propriété intellectuelle afin d'aider le monde en ces temps difficiles.

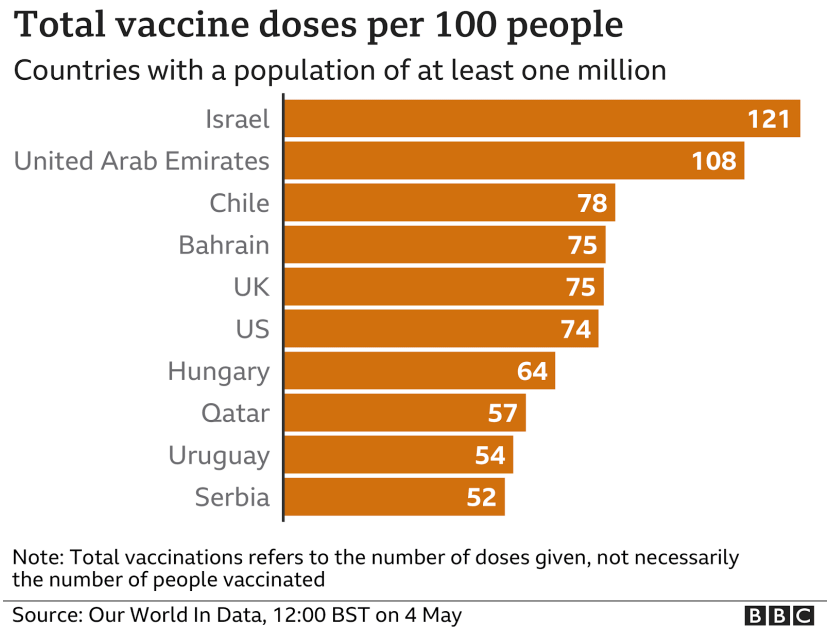

Brevets des vaccins :

Les brevets protégeant les vaccins COVID-19 ont été une source d'importantes controverses, car ils présentent certains avantages mais peuvent aussi être un frein à l'amélioration de la santé publique.

Ils accordent essentiellement aux inventeurs la propriété de leur invention. Certains disent que les brevets sont nécessaires pour récompenser les créateurs et inciter à l'innovation. Cependant, les droits exclusifs sur ces inventions peuvent créer un problème d'accès public. Comme l'exprime bien l'entrepreneur Stewart Brand : « D'un côté, l'information veut être chère, car elle est si précieuse. La bonne information au bon endroit change simplement votre vie. D'un autre côté, l'information se veut gratuite, car le coût de sa diffusion est de plus en plus bas. Vous avez donc ces deux-là qui se battent l'un contre l'autre. » Nous sommes actuellement confrontés à un problème similaire concernant la propriété intellectuelle et les vaccins ; trouver le bon équilibre entre protéger et mettre en œuvre des innovations n'est pas une tâche facile, mais essentielle. Comme le remarque à juste titre la cheffe des médias de l'UNICEF Najwa Mekki : « La pandémie nous a montré que dans notre monde interdépendant, personne n'est en sécurité tant que tout le monde n'est pas en sécurité ». Il est donc important de dépasser l'idée selon laquelle il y aurait que des « gagnants » ou des « perdants » dans cette pandémie, et travailler ensemble pour promouvoir le bien collectif qui va de pair avec le bien-être individuel."

Compte tenu du besoin urgent d'une vaccination mondiale, l'idée de renoncer aux brevets sur les vaccins COVID-19 est soutenu par certains. Cette mesure pourrait être introduite en s'appuyant sur l'accord ADPIC actuel. L'un des principaux détails de l'accord ADPIC qui serait assoupli serait l'autorisation des licences obligatoires. Celles-ci permettent à un tiers de fabriquer un produit breveté sans l'autorisation du titulaire du brevet. Cette mesure est intéressante car elle pourrait permettre à de nombreux gouvernements ou entreprises pharmaceutiques à produire des vaccins de manière indépendante Le brevet pourrait aussi faire l'objet d'une renonciation pour une durée déterminée, avant d'être réintroduit si besoin.

Mais du point de vue des développeurs de vaccins, la renonciation ne serait pas une solution efficace. Steve Bates, directeur général de la Bioindustry Association, illustre ce point : « Le simple fait de remettre aux gouvernements des pays un livre de recettes sans les ingrédients, les garanties, l'infrastructure et la main-d'œuvre importante possédant les compétences nécessaires pour fournir des vaccins sûrs et efficaces ne fournira pas rapidement de l'aide à tous ceux qui en ont besoin ». Les fabricants de vaccins et les experts affirment que les nouvelles technologies utilisées dans ces vaccins (comme les vaccins de type ARNm) nécessitent un savoir-faire important ainsi que des installations innovantes et coûteuses. Sans protection adéquate, le financement de ces technologies modernes deviendrait difficile et des industries comme l'industrie pharmaceutique pourraient potentiellement souffrir d'un manque de concurrence puisque cette méthode serait alors financée par les gouvernements, ce qui diminue le succès de ces industries.

Alternativement, les partisans de la renonciation aux brevets prônent ce que certains appellent une « violation de la propriété intellectuelle » afin de favoriser l'accès du public aux produits protégés. La suspension temporaire des brevets pourrait aider les taux de vaccination à dépasser la vitesse de mutation du virus en permettant d'augmenter les vitesses de production et de distribution. Il est ici important de retenir que certains vaccins ont seulement pu être développés grâce à des fonds publiques. C'était un problème pour les pays plus pauvres comme l'Afrique du Sud, car ils avaient déjà du mal à payer les vaccins eux-mêmes en raison de problèmes d'accessibilité. Les gouvernements achètent des vaccins en grandes quantités qui sécurisent également les revenus des fabricants de vaccins, ce qui devrait atténuer une partie de l'incertitude liée à leurs bénéfices. Le financement public a également conduit le grand public, les contribuables, à penser qu'on leur doit un vaccin en raison de leur implication financière dans son développement.

Contrats de Licence

Le brevet du vaccin n'est pas la seule licence à avoir rencontré des problèmes pendant cette pandémie. Cette période de crise a conduit à plusieurs accords de licence pour améliorer les soins de santé et la recherche scientifique. La PI a notamment permis de faciliter l'accès à de grandes quantités de données fiables. Cela rend les journaux, la recherche, les textes éducatifs et davantage de sources liés au COVID-19 plus accessibles.

Sensibiliser :

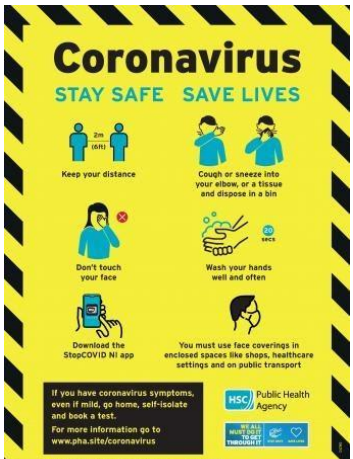

Source : Agence de santé publique, 21 août 2020

Il est important que tout le monde soit au courant de la situation et qu'il ait accès à des données fiables. Cette connaissance est

importante pour mieux comprendre les mesures prises par les gouvernements telles que la quarantaine, les couvre-feux, les mandats de masque, les vaccins, etc. Cela pourrait également aider à encourager des actions sanitaires privées comme se laver les mains ou utiliser des applications de recherche de contacts. Bien sûr, cela pourrait avoir un impact négatif sur les auteurs et/ou les chercheurs qui cherchent la récompense pour l'utilisation de leur propriété.

Dans l'ensemble, les partisans de la levée des protections de la propriété intellectuelle pensent qu'en ces temps de coopération nécessaire, l'assouplissement des protections de la propriété intellectuelle est une étape essentielle pour surmonter la pandémie.

TRAITÉS DE L'ONU ET GRANDS ÉVÉNEMENTS

25/05/2021
À l'automne 2020, un groupe de pays, mené par l'Inde et l'Afrique du Sud, a proposé à l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) une renonciation concernant les vaccins COVID-19. Une proposition révisée a ensuite été publiée en mai 2021.

2009 – présent
En 2009, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'OMPI ont formé une alliance, connue sous le nom de coopération trilatérale. Comme l'indique le *Global Challenges Brief on Trilateral Cooperation* : « L'amélioration de l'accès aux technologies de la santé et la promotion de celles-ci sont cruciales pour améliorer la santé publique ». Chaque organisation a son rôle dans ce partenariat :

- L'OMS utilise ses vastes connaissances sur la santé publique (telles que les ressources médicales et les politiques vaccinales).
- L'OMC gère les politiques commerciales, celles-ci impliquent diverses politiques de santé, des organisations intergouvernementales (OIG) et des organisations non gouvernementales (ONG).
- L'OMPI fournit des informations sur la propriété intellectuelle. Ils sont là pour s'assurer que le véritable mécanisme du monde basé sur la propriété intellectuelle est compris et respecté.

Les trois organisations encouragent et travaillent sur le développement et l'innovation. Cette coopération trilatérale a été renforcée pendant la pandémie de COVID-19 pour tenir compte de la situation de plus en plus complexe.

SOLUTIONS POSSIBLES

Pour gérer les risques sanitaires avec la réglementation de la Propriété Intellectuelle, les solutions sont multiples. En voici quelques pistes et exemples :

Continuer à soutenir la science et l'innovation pour découvrir des technologies nouvelles et pertinentes. Non seulement pour créer de nouveaux médicaments, mais aussi pour créer de meilleures machines et équipements. Minimiser les problèmes financiers mettrait fin à certains retards de production et de découvertes qui ne devraient pas être le principal frein au progrès.

Étendre l'accessibilité à une grande quantité de données pertinentes, car cela aidera efficacement et pourrait être l'un des plus grands facteurs pour sauver de nombreuses vies. Cela peut être fait en numérisant et en permettant l'accès du public à la connaissance. Par exemple, l'OMPI l'a fait avec une grande partie de ses propres informations concernant la propriété intellectuelle.

Poursuivant la promotion de la sensibilisation, nous devons continuer à mettre en œuvre des contenus plus informatifs pour nous assurer que la population comprend la situation actuelle et les mesures sanitaires qui y sont associées.

Offrir un accès gratuit à une documentation importante ou utile pour clarifier des questions ou des décisions prises par les gouvernements en assouplissant les droits de propriété intellectuelle.

Modifier le droit des brevets pour protéger la façon dont un produit est fabriqué (la technique des vaccins de type ARNm) et non le produit lui-même (le vaccin). De cette façon, le financement est dédié à la méthode de production (qui est celle qui coûte le plus cher) et non pas au médicament.

Pénaliser les entreprises financièrement rentables qui ne suivent pas les stratégies de renforcement des capacités. Cela se ferait en supprimant certains aspects de leurs droits de propriété intellectuelle, car les droits de propriété intellectuelle ne sont pas seulement utilisés pour protéger l'invention, mais aussi pour gérer leur production et leur accès public.

Trouver des moyens d'encourager les gouvernements à persuader les sociétés pharmaceutiques d'assouplir les droits de propriété intellectuelle et les lois sur les brevets en période de crise telle qu'une pandémie internationale.

BIBLIOGRAPHIE

https://www.wipo.int/global_innovation_index/en/2020/

https://www.youtube.com/watch?v=gOakeXRMYLY

https://www.youtube.com/watch?v=pYZxqJCno44

https://www.youtube.com/watch?v=ts30P49QmIo

https://www.youtube.com/watch?v=SLhGsTuE0ik

https://www.youtube.com/watch?v=FSxyFpPTPds

https://dictionary.cambridge.org/

https://www.bbc.com/news/business-57016260

https://www.cfr.org/in-brief/debate-over-patent-waiver-covid-19-vaccines-what-know

https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=q:/IP/C/W669R1.pdf&Open=True

https://www.wto.org/english/docs_e/legal_e/27-trips.pdf

https://www.publichealth.hscni.net/publications/covid-19-coronavirus-stay-safe-save-lives-poster

https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_gc_10.pdf

https://www.lawteacher.net/acts/trips-agreement-intellectual-property.php

https://thehill.com/opinion/healthcare/553368-waiving-patents-isnt-enough-we-need-technology-transfer-to-defeat-covid

https://capmh.biomedcentral.com/articles/10.1186/s13034-020-00329-3

https://www.wipo.int/wipo_magazine/en/2020/02/article_0002.html

https://www.uoc.edu/portal/en/news/actualitat/2021/125-covid-vaccines-patents.html

https://www.bbc.com/news/business-57016260

https://www.msf.org/countries-obstructing-covid-19-patent-waiver-must-allow-negotiations

https://www.oecd.org/regreform/sectors/2376247.pdf